

WILAYA DE SETIF
DAIRA DE BABOR
COMMUNE DE SERDJ ELGHOUL
N fiscal : 09819355157314

Avis D'attribution provisoire

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de services publics, et la loi n°23 -12 du 05 aout 2023 portant les règles générale des marchés publics, le président de l'Assemblée populaire communale de serdj el ghoul lance un avis d'attribution provisoire à L'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales n°02/2026 dans les quotidiens : **EL MAOUID ELYAOMI** et **LE REDACTEUR** le 29/03/2026 pour la réalisation du projets suivants:

- CONTROLE TECHNIQUE ET AMENAGEMENT A SERDJ EL GHOUL CENTRE (REALISATION)

Suivant le tableau :

N°de lots	Soumissionnaire	Montant (DA)	N.I.F	Délai d'exécution	Observation
01	BOUHECHICHE MOKHTAR	18.846.030.00	197719160105630	120 jours	Moins disant

Les autres soumissionnaires pubescents sus au résultat détaillé pour l'évaluation des plis techniques et financières de communiquer auprès des services concernés au niveau d'APC dans un délai maximum de trois (03) jours à partir de la première parution du présent avis sur le **BOMOP ou sur PORTAIL ELECTRONIQUE DES MARCHES PUBLICS** ou des journaux national et journaux électroniques Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés compétente communale dans un délai de 10 jours à compter de la date de parution du présent avis et ce conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de services publics.

Fait à serdj el ghoul le :
Le président de l'APC